

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

DOTATION POUR LE CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la dotation du concours des maisons fleuries à 720,00 euros.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser un chèque de ristourne d'un fournisseur.

SDED - DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES ROUTE DES COMBES

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques - Route des Combes. La participation communale sera de 3 687,92 euros.

SDED - MISE EN CONFORMITE DU RESEAU POSTE R.N. 7

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour La mise en conformité du réseau poste R.N.7. La participation communale sera de 7 071,80 euros.

SDED - EFFACEMENT ET FIABILISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ROUTE DES COMBES

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour l'effacement des réseaux électriques route des Combes. La participation communale sera de 13 213,10 euros.

TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, admet en non valeur les produits irrécouvrables pour la redevance assainissement, années 2008, 2009, 2010 pour une somme totale de
1 038,26 Euros.

pour extrait
en Mairie, le 18 septembre 2012
le Maire,